

Tarification – Année 2022/2023

	12 Paiements sept à août	3 Paiements sept – janv – mai	1 Paiement septembre
Jardin d'enfants et Classes 1 à 10	275 250*	1100 1000*	3300 3000*
Famille 2 enfants	467 417*	1867 1667*	5600 5000*
Famille 3 enfants	659 584*	2634 2334*	7900 7000*
Famille 4 enfants et +	767 667*	3067 2667*	9200 8000*

* *Ecolage de base*

Les montants indiqués

- comprennent les frais de scolarité pour une année scolaire ;
- ne comprennent pas les repas, la participation aux sorties scolaires, la participation aux fêtes, la liste de matériel scolaire spécifique à chaque classe.

Chaque nouvelle famille doit fournir un chèque d'un montant de 80€ avec les documents d'inscription, chèque correspondant aux frais de dossier pour l'ensemble de la scolarité de votre(vos) enfant(s).

Modalités de paiement

Fréquence

Les paiements sont à effectuer au plus tard le 15 du mois.

Mode

- ♦ Chèque : fournir obligatoirement la totalité des chèques pour une année lors de l'inscription
- ♦ Virement : sur le compte FR76 1680 6008 2066 0856 1806 836 – BIC AGRIFRPP868
- ♦ Espèces

L'Ecole de la Mbotte se réserve le droit, dans certains cas, de demander à la famille d'être prélevée de ces frais de scolarité.